DECLARATION D'UNE ACTIVITE ARTISANALE AMBULANTE ET DEMANDE DE CARTE - PERSONNE MORALE -

Si la demande de carte est effectuée lors de la déclaration d'entreprise (documents à fournir pour chaque dirigeant)

❑ 1 photographie d'identité récente du (ou des) dirigeant(s)

❑ Un extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers datant de moins de trois mois

Si la demande de carte est déposée séparément de la déclaration d'entreprise (documents à fournir pour chaque dirigeant)

❑ Formulaire CERFA de déclaration*

❑ 1 photographie d'identité récente du (ou des) dirigeant(s)

❑ Pour une société : un extrait d'immatriculation au Répertoire des Métiers datant de moins de trois mois

❑ Pour une association : le justificatif d'inscription de la préfecture ou une attestation fiscale, un exemplaire des statuts, une copie de l'avis de l'INSEE

FRAIS DE DOSSIER

Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

❑ 30 € à l'ordre de la CMAR IDF CMA93 (pour une carte) (règlement en chèque ou mandat)

* modèle téléchargeable sur : www.cma93.fr